

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 232

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20190216. Date de parution : 8 novembre 2019.

Annonce numéro : 355. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

441 719 994 RCS Romans.

SINAPIC.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : 285, Avenue Victor Hugo, 26000 Valence.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PIC GROUP Société à responsabilité limitée Capital social : 314 000 euros Siège social : 285 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE 400 005 112 R.C.S. ROMANS. SINAPIC Société à responsabilité limitée Capital social : 500 000 euros Siège Social : 285, Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE 441 719 994 RCS ROMANS. Avis de projet de fusion. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VALENCE du 31 octobre 2019, les sociétés PIC GROUP et SINAPIC ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société SINAPIC dans la société PIC GROUP au moyen de l'apport par la société SINAPIC de la totalité de son actif évalué à 6 670 995,07€ et de l'intégralité de son passif évalué à 1 156 011,14 €, soit un apport net de 5 514 983,93 €. La société PIC GROUP procéderait à une augmentation de capital de 331 898 € par l'émission de 2 114 parts sociales nouvelles de 157 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, lesquelles seraient attribuées aux associés de la société SINAPIC et échangées contre les 500 000 parts sociales de cette société à raison de 236,49 parts sociales de la société SINAPIC pour une part sociale de la société PIC GROUP arrondie à un rapport d'échange de 250 000 parts sociales de la société SINAPIC pour 1 057 parts sociales de la société PIC GROUP. La prime de fusion calculée sur la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale de l'augmentation de capital s'élèvera à 5 183 085,93 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019. Les créanciers des deux sociétés pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et le délai de 30 jours prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS en date du 06/11/2019 pour la société PIC GROUP et pour la société SINAPIC. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce. Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VALENCE du 31 octobre 2019, les sociétés PIC

GROUP et SINAPIC ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société SINAPIC dans la société PIC GROUP au moyen de l'apport par la société SINAPIC de la totalité de son actif évalué à 6 670 995,07 € et de l'intégralité de son passif évalué à 1 156 011,14 €, soit un apport net de 5 514 983,93 €. La société PIC GROUP procéderait à une augmentation de capital de 331 898 € par l'émission de 2 114 parts sociales nouvelles de 157 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, lesquelles seraient attribuées aux associés de la société SINAPIC et échangées contre les 500 000 parts sociales de cette société à raison de 236,49 parts sociales de la société SINAPIC pour une part sociale de la société PIC GROUP arrondie à un rapport d'échange de 250 000 parts sociales de la société SINAPIC pour 1 057 parts sociales de la société PIC GROUP. La prime de fusion calculée sur la différence entre l'actif net apporté et la valeur nominale de l'augmentation de capital s'élèvera à 5 183 085,93 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2019. Les créanciers des deux sociétés pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et le délai de 30 jours prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS en date du 06/11/2019 pour la société PIC GROUP et pour la société SINAPIC. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..

